

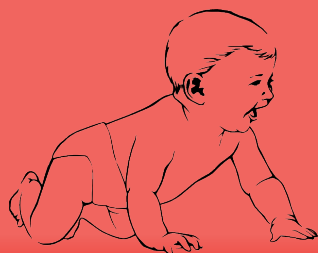
## AVANTAGES DES COUCHES LAVABLES

Pour les premiers deux ans et demi d'un seul enfant, les couches lavables représentent:

- 10 kg de coton;
- 83 m<sup>3</sup> d'eau nécessaire aux lavages;
- 150 kg de déchets organiques biodégradables en quelques mois et gérés par les stations d'épuration municipales et non par les sites d'enfouissement;
- possibilité de recyclage dans les installations de textiles usés;
- une dépense totale d'environ 700\$ y compris les frais de lavage et de séchage;
- pas de dépense pour chaque nouveau bébé dans la famille;
- une subvention de 100\$ pour l'achat d'un ensemble de couches de coton (minimum 20 couches);
- un passage au pot plus rapide (2 ans à 2 ans et demi).

De plus l'enfant:

- a la peau qui respire dans la couche qui reste étanche, des feuillets jetables retiennent les selles;
- est confortable dans sa couche qui a des élastiques à la taille et aux cuisses.



## Les couches de coton d'aujourd'hui

...sont beaucoup plus modernes et faciles d'entretien: Les velcros et les boutons-pression ont remplacé les épingles et les couches sont facilement lavables à la machine.

Après une utilisation massive des couches jetables au cours des quarante dernières années, les gens redécouvrent peu à peu les bienfaits de l'utilisation des couches de coton: en plus des avantages liés à la réduction de l'enfouissement, ces couches épargnent également nos ressources naturelles, le portefeuille des nouveaux parents et les fesses des tout-petits !

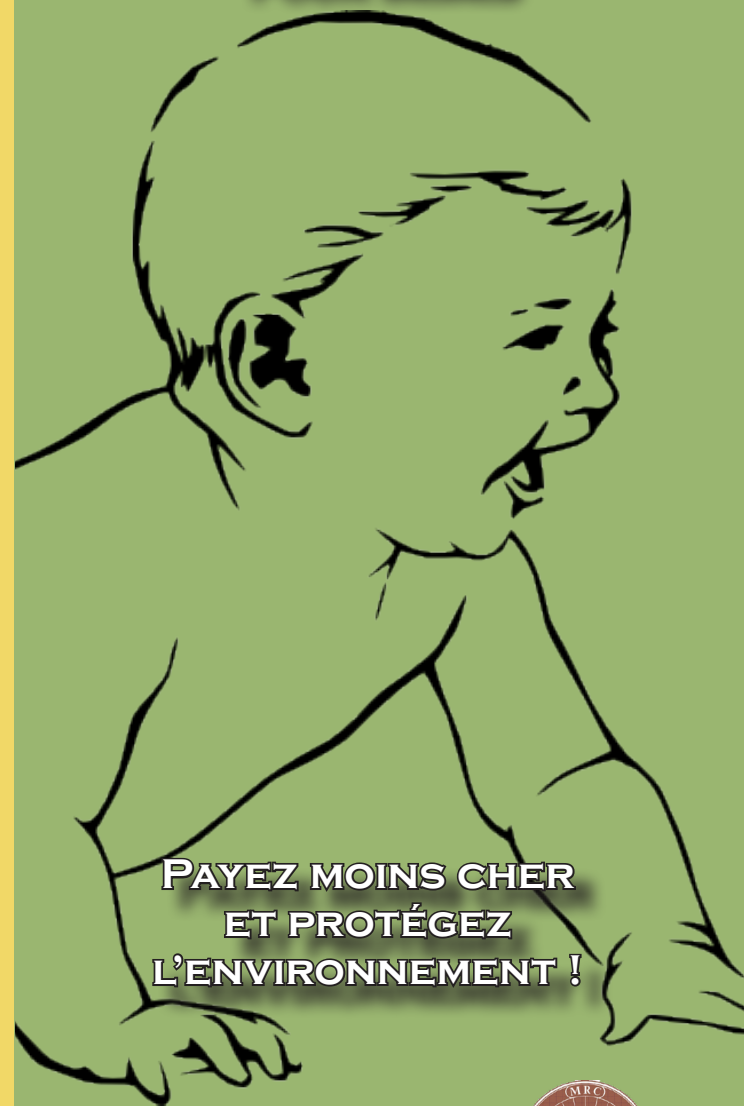


Pour plus d'informations au sujet du programme d'achat de couches de coton, contactez Iliana Hristova au 450.264.5411.



Papier  
50% recyclé

## SUBVENTION D'ACHAT DE COUCHES DE COTON POUR BÉBÉS



**PAYEZ MOINS CHER  
ET PROTÉGEZ  
L'ENVIRONNEMENT !**

Aide financière offerte par la  
MRC du Haut-Saint-Laurent.



# Un petit coup de pouce de la MRC

La MRC du Haut-Saint-Laurent désire encourager l'utilisation de couches de coton en accordant aux jeunes familles qui résident sur son territoire, une aide financière pour l'achat de couches de coton. Ainsi, les nouveaux parents qui optent pour ce type de couches en 2010 recevront un remboursement de 100\$ sur le montant déboursé pour l'achat d'un ensemble de couches.

## QUI PEUT BÉNÉFICIER DE CE REMBOURSEMENT ?

Tous les bébés âgés de moins de six (6) mois et résidant dans l'une des treize (13) municipalités de la MRC du Haut-Saint-Laurent peuvent bénéficier du remboursement.

## COMMENT PROFITER DE CE REMBOURSEMENT ?

1. Acheter un ensemble de couches de coton (minimum 20 couches);
2. Présenter la facture originale de votre ensemble de couches de coton ainsi que la preuve de naissance et de résidence de votre enfant à la MRC;
3. Signer le contrat de la MRC précisant que vous vous engagez à utiliser les couches de coton.



Vous recevrez dans les semaines suivantes un remboursement de 100\$ pour financer une partie de l'achat de vos couches de coton.

Pour profiter de la subvention, les documents suivants doivent être présentés aux bureaux de la MRC du Haut-Saint-Laurent avant le 31 janvier 2011:

- La facture originale pour l'ensemble de couches acheté, peu importe la marque ou l'endroit (minimum de 20 couches, non disponible pour les achats à l'unité);
- Une preuve de naissance de l'enfant concerné;
- Une preuve de résidence de l'enfant concerné;
- Un contrat d'engagement d'utilisation des couches de coton signé par les parents (contrat fourni par la MRC).



Les bureaux de la MRC sont situés au:

10, rue King, suite 400  
Huntingdon, Qc  
J0S 1H0



## Saviez-vous que...

Au Québec, nous jetons 600 millions de couches jetables par année, soit assez de couches pour remplir environ 6 000 camions à ordures;

On estime les coûts d'enfouissement des couches jetables (produites par environ 600 bébés) dans la MRC du Haut-Saint-Laurent à près de 30 000\$ pour les derniers trois (3) ans.

## DÉSAVANTAGES DES COUCHES JETABLES

Pour les premiers deux ans et demi d'un seul enfant, les couches jetables représentent:

- 4.5 arbres;
- 25 kg de plastique obtenus avec 67 kg de pétrole brut;
- 120 m<sup>3</sup> d'eau nécessaire à la fabrication;
  - 4500 couches jetées aux ordures décomposables entre 200 et 500 ans, représentant un poids entre 800 et 1000 kg et 40% des déchets du foyer de l'enfant sans compter les bactéries pathogènes contenues dans les selles;
- une dépense totale d'environ 1200\$ pour un seul enfant;
  - la dépense se reproduit à chaque nouveau bébé dans la famille;
- Un passage au pot retardé (après l'âge de 2 ans et demi).

De plus, l'enfant:

- est exposé aux produits chimiques contenus dans le noyau de cellulose;
- peut souffrir de réactions allergiques et de rougeurs aux fesses;
- subit une température élevée dans la région des testicules ce qui pourrait provoquer la stérilité à l'âge adulte.